

2^e République française
GIRONDE
SAINT AUBIN DE BRANNE - Commune

Séance du lundi 23 juin 2025

Membres en exercice : 10

Nb de présents : 8
Nb de représentés : 1
Nb de vote exprimés : 9
Nb de vote pour : 9
Nb de vote contre : 0
Nb d'abstention : 0

vingt-trois juin deux mille vingt-cinq l'assemblée régulièrement
convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pascal LABRO,
Date de la convocation: 13/06/2025

Présents : Pascal LABRO, Robert FAURE, Laurent
BEREAU, Xavier BLOND, David PATEAU, Jérém
CUSSEAU, Sarah BRUNELLOT, Dominique PEYTOUREAU

Représentés : Marie MIRAMON représentée par Robert
FAURE

Excusés :

Absents : Quitterie DUCLOT

Secrétaire de séance : Xavier BLOND

**Objet : SIGNATURE DU CONTRAT D'ASSISTANCE CONSEIL POUR
LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE ASSAINISSEMENT
COLLECTIF AU S.I. BRANNE CABARA GREZILLAC - DE_2025_16**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée les différentes raisons qui conduisent à la nécessité
de transférer la compétence assainissement collectif au S.I. BRANNE CABARA GREZILLAC.

La société SASU G4 de BAZAS, bureau d'ingénierie et d'expertise qui a pour activité principale l'assistance
technique et réglementaire des Collectivités et des entreprises, se propose de nous accompagner dans
les conditions techniques et financières exposées ci-dessous.

Objet de la prestation :

- Description de la prestation : Assistance conseil pour un état des lieux et une analyse
concernant le transfert de la compétence Assainissement collectif de la commune au S.I. de
Branne Cabara Grezillac
- Lieux d'exécution/livraison : Commune de Saint Aubin de Branne
- Délais d'exécution : Annexe n°1 Ce délai court à compter de la notification du marché, valant
ordre de service de démarrage des prestations
- Montant du marché En Chiffres En Lettres :
Montant HT (€) 2 500,00 Deux Mille Cinq Cent Euros
Montant TTC (€) 3 000,00 Trois Mille Euros TVA (€) 500,00 Cinq Cent Euros
Taux de TVA (%) 20 % Vingt Pourcent

- Phases Missions

- 1) Recueil des données • Recueil des documents suivants : • RPQS (rapport sur le prix et la
qualité du service) des 3 dernières années de la commune • RPQS des 3 dernières années du
SIVU • Bilan de fonctionnement de la STEP du SIVU (autosurveillance, ...) • Arrêté préfectoral
d'autorisation d'exploitation du système de collecte de la commune • Arrêté préfectoral
d'autorisation d'exploitation du système de collecte et du système de traitement du SIVU •
Factures liées à l'exploitation du système de collecte des 3 dernières années de la commune
(électricité, eau potable, maintenance, ...) • Listing des abonnés de la commune • Système

d'information géographique (plans) de la commune • Système d'information géographique (plans) du SIVU • Lettres de la DDTM sur la conformité du système d'assainissement collectif des 3 dernières années de la commune • Comptes administratifs des 3 dernières années de la commune • Comptes administratifs annexes des 3 dernières années de la commune • Comptes administratifs des 3 dernières années du SIVU • Délibérations concernant la compétence de la commune • Délibérations concernant la compétence de la CDC Castillon Pujols

2) Visites de terrain et état des lieux • Reconnaissance terrain de la zone • Vérification de l'état des installations • Rédaction de procès-verbaux d'état des lieux

3) Documents techniques • Création (ou mise à jour) des documents techniques de la zone • Création (ou mise à jour) d'un inventaire des installations • Création (ou mise à jour) d'un inventaire du réseau de collecte

4) Analyse des documents • Analyse technique des documents • Analyse économique des documents • Analyse juridique des documents (notamment point sur transfert de compétence vers la CDC Castillon Pujols) • Rédaction d'un rapport • Réunion de restitution 5) Accompagnement administratif • Accompagnement à l'établissement des documents relatifs au transfert de la compétence (délibérations, ...) • Réunions

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le contrat d'assistance conseil pour le transfert de la compétence assainissement collectif au S.I. BRANNE CABARA GREZILLAC

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à inscrire les crédits nécessaires au budget de l'exercice en cours, aux articles et chapitres prévus à cet effet.

Fait les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Secrétaire de séance
Xavier BLOND

LABRO Pascal



